

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DVD 51 Occupation du domaine public et exploitation de distributeurs de carburants par la SARL Garage Porte d'Asnières - Résiliation pour motif d'intérêt général et abrogation de l'arrêté municipal autorisant l'exploitation des carburants.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 1947 réglementant l'installation et l'exploitation des distributeurs d'essence sur la voie publique à Paris ;

Vu la convention d'occupation du domaine public signée le 13 juin 1995 avec la SARL Garage Paris Porte d'Asnières pour la création d'une piste d'accès sur le trottoir, 5 avenue de la Porte d'Asnières (17^{ème}) ;

Vu l'arrêté municipal du 5 janvier 1995 autorisant la SARL Garage Paris Porte d'Asnières à exploiter deux distributeur de carburant situés 5 avenue de la Porte d'Asnières (17^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement, en date du 14 mars 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de résilier les droits d'occupation du domaine public pour la SARL Garage Porte d'Asnières accordés par arrêté municipal du 5 janvier 1995 autorisant cette société à exploiter des distributeurs de carburant et par contrat du 13 juin 1995 l'autorisant à aménager et à exploiter une piste d'accès sur trottoir sur une parcelle relevant du domaine public viaire de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à résilier les droits d'occupation du domaine public, pour la SARL Garage Porte d'Asnières, accordés par arrêté municipal du 5 janvier 1995 autorisant cette société à exploiter des distributeurs de carburant et par contrat du 13 juin 1995 l'autorisant à aménager et à exploiter une piste d'accès sur trottoir sur une parcelle relevant du domaine public viaire de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO